**41ème session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**Brésil**

(Genève, le 14 novembre 2022)

**Intervention du Luxembourg**

Le Luxembourg salue la délégation de haut niveau du Brésil et le remercie pour la présentation de son rapport national.

Ma délégation invite la délégation du Brésil à accepter les recommandations suivantes:

1. Procéder à l’adhésion complète au Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et à la Convention de l’Organisation internationale du Travail sur le travail forcé.
2. Créer des organes permanents composés d’experts entièrement indépendants chargés de favoriser une croissance économique qui n’entraîne pas de dégradation de l’environnement, de rendre des avis sur toutes les questions d’ordre naturel, physique, social et scientifique liées aux risques environnementaux et professionnels, et de mettre en place des garanties contre le pouvoir excessif des entreprises, la corruption dans le secteur public et les conflits d’intérêts entre les entreprises et l’État.
3. Prendre des mesures décisives pour mettre un terme à l’invasion des territoires autochtones et garantir l’exercice des droits collectifs des peuples autochtones sur leurs terres, ainsi que tous les autres droits des personnes autochtones.

Nous souhaitons plein succès au Brésil dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

*[189 mots / Temps de parole : 60sec ; n.12 ; 14.11.22 après-midi]*